



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1874
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 juillet 2026, le règlement numéro 1874 intitulé : « **Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1787 suivant les modifications apportées au plan d'urbanisme par le règlement numéro 1868 et touchant l'ensemble du territoire de la Ville** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 16 juillet 2026, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au www.becancour.net, dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 16 juillet 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville